

NOTUS

Comité de projet
Commune de Saint-Georges-sur-Moulon

NOTUS energy 1er octobre 2024

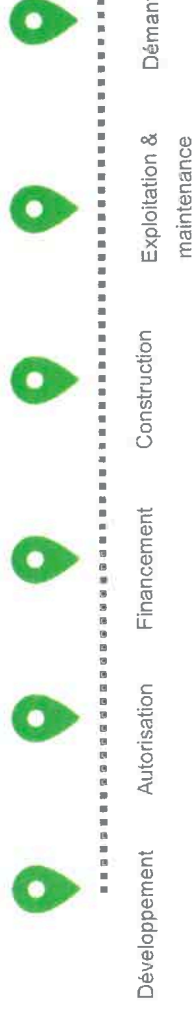
Qui sommes-nous ?

NOTUS energy

NOTUS energy

SUIVI DU DÉVELOPPEMENT À L'EXPLOITATION

Avec NOTUS energy, les projets sont suivis avec rigueur de l'étude de faisabilité à l'exploitation et la maintenance. Nous garantissons la gestion complète des projets, ce qui comprend **le développement, les autorisations, le financement, la construction, l'exploitation, la maintenance et le démantèlement.**



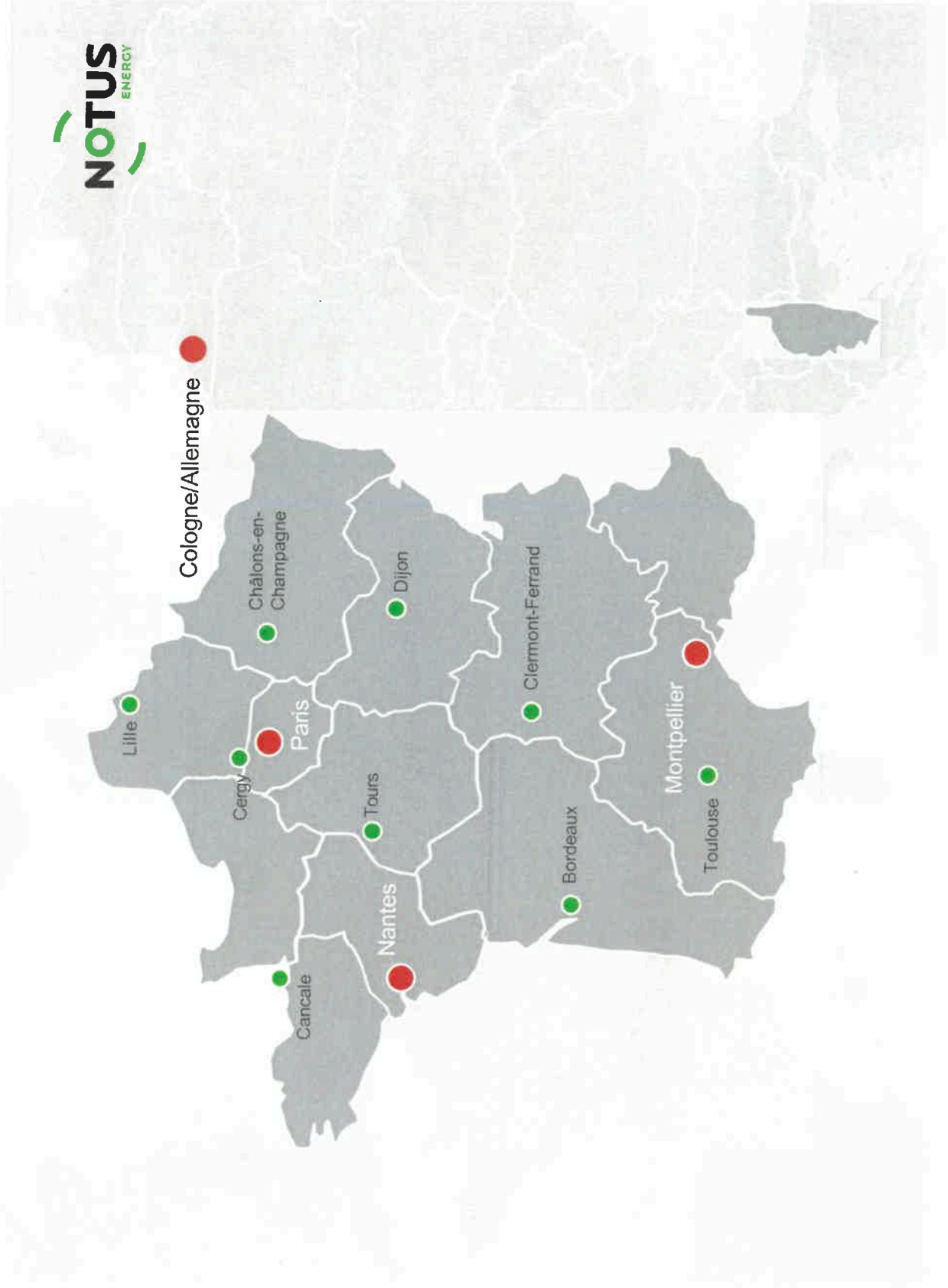
Aperçu

Bureaux

✓ FRANCE

Bordeaux
Cancala
Châlons-en-
Champagne
Dijon
Montpellier
Nantes
Paris (siège)
Toulouse
Tours

✓ Cologne, ALLEMAGNE



Chiffres clés



610 MW éolien installés
et en développement



390 MW solaire installés
et en développement



50 collaborateurs en
France



Notre réseau



Club d'Alliance France - Alliémond de Provence

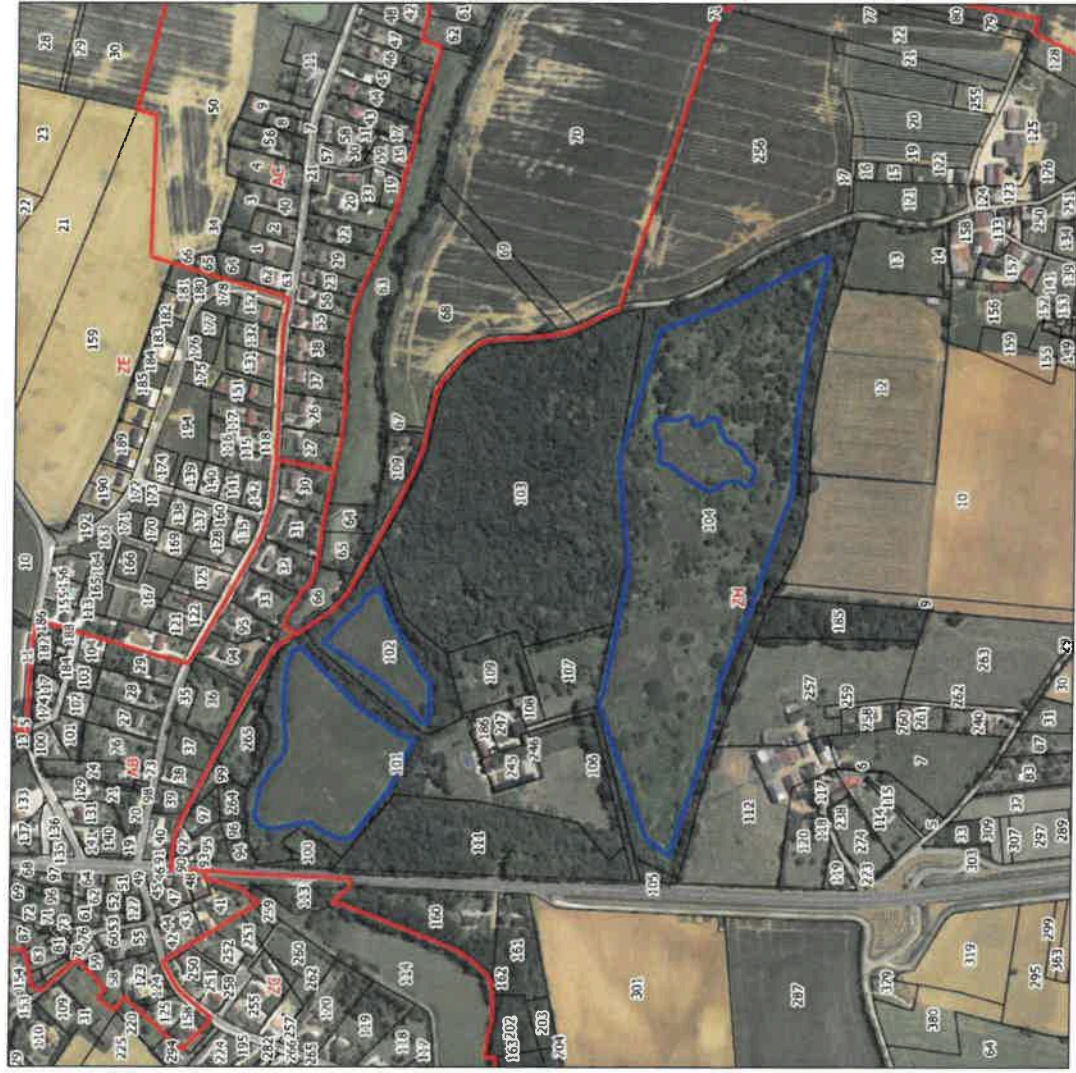




NOTUS energy

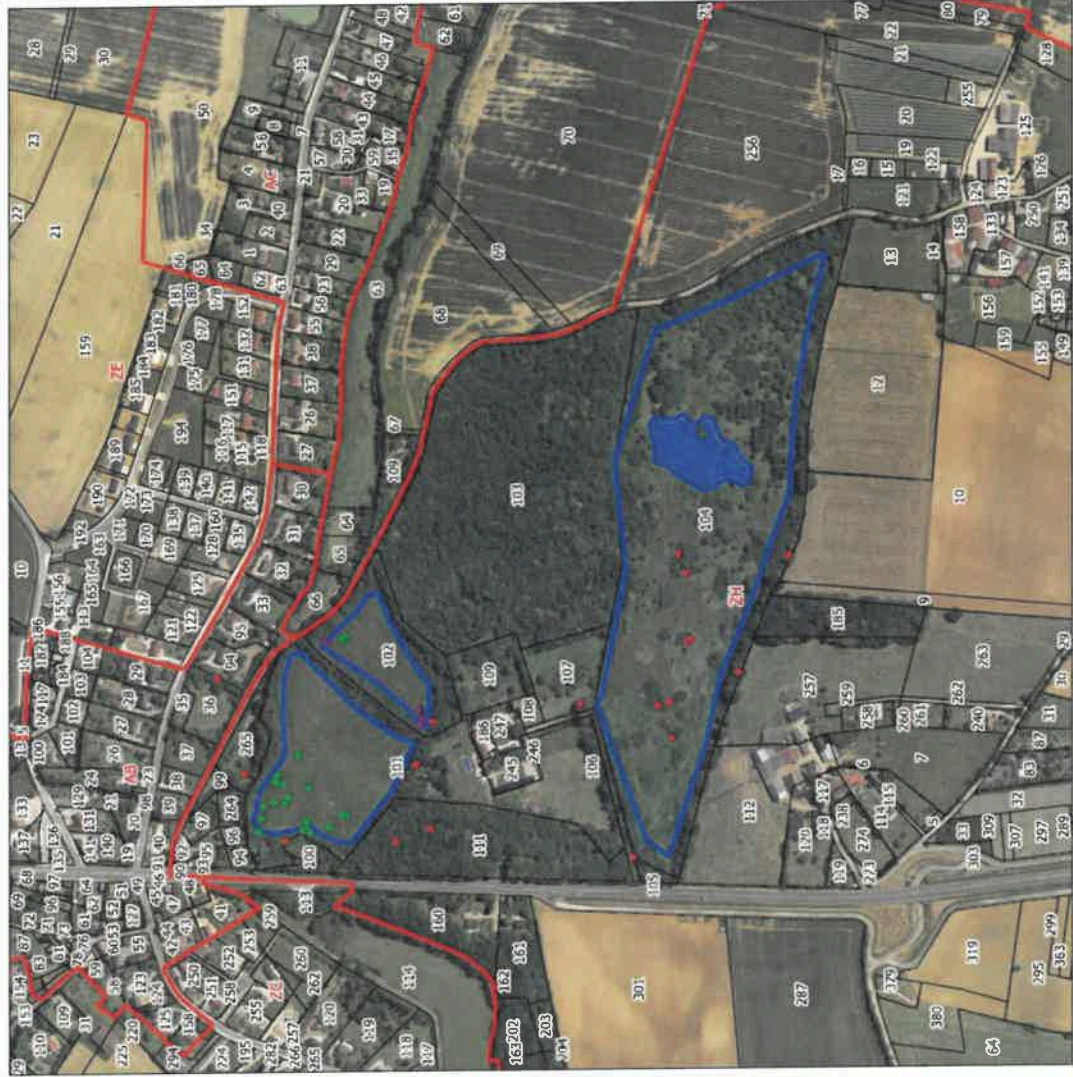
Le projet de Saint-Georges-sur-Moulon

Notre zone initiale d'implantation potentielle



Legende □ Parcelles □ Sections □ Zones d'implantations Potentielles	
Bases cartographiques © Tail France 2021	
Projet Photovoltaïque de Saint Georges sur Moulon	
Plan de situation - à usage interne uniquement -	
France, Région Centre-Val de Loire, Département Cher (18)	Échelle: 1:4.000
	0 50 100 150 m
	Status: 18 / 8 / 2022
Format: A3	Elaboration:
Pour: NOTUS Énergie France Services 92 rue de Reims 75006 Paris France	
AC	

Enjeux environnementaux



Legende

- Parcelles
- Sections
- Zones d'implantations Potentielles
- Avifaune
- Orchis pyramidal
- Thécia de forme et Thécia du prunier
- Zone humide

Bes catégorique
© IAF France 2024

Projet Photovoltaïque de Saint Georges sur Moulon

Plan de situation
- à usage interne uniquement -

France, Région Centre Val de Loire, Département Cher (18)
Échelle : 1:4 000
Format: A3
Statut: 16/8/2022

Elaboration:

Pour:
NOTUS énergie France Services
92 rue de Rennes
75006 Paris
France
AC

Synthèse des enjeux environnementaux



Synthèse des enjeux écologiques

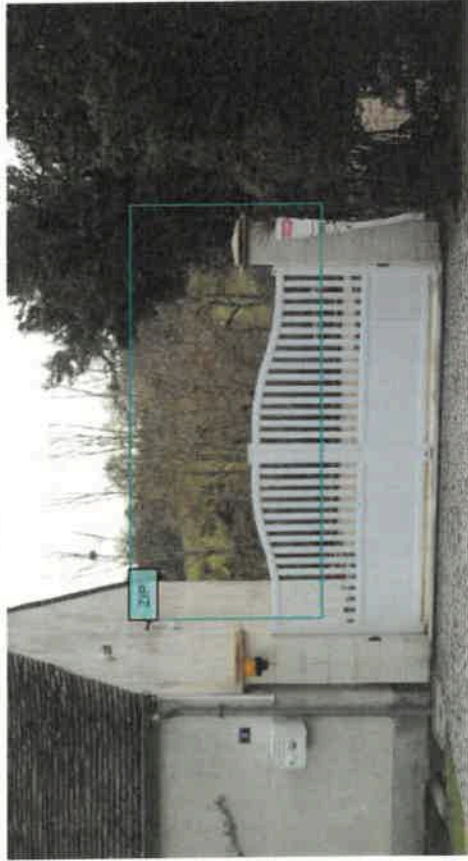
Projet photovoltaïque de 1000 kWc à Saint-Denis-les-Maitis

- Alne d'étude immédiate
- Zone humide avérée
- Niveau d'enjeu écologique
 - Faible
 - Moderé
 - Fort
- Flora protégée
 - Orchis pyramidal
 - Scille à deux feuilles

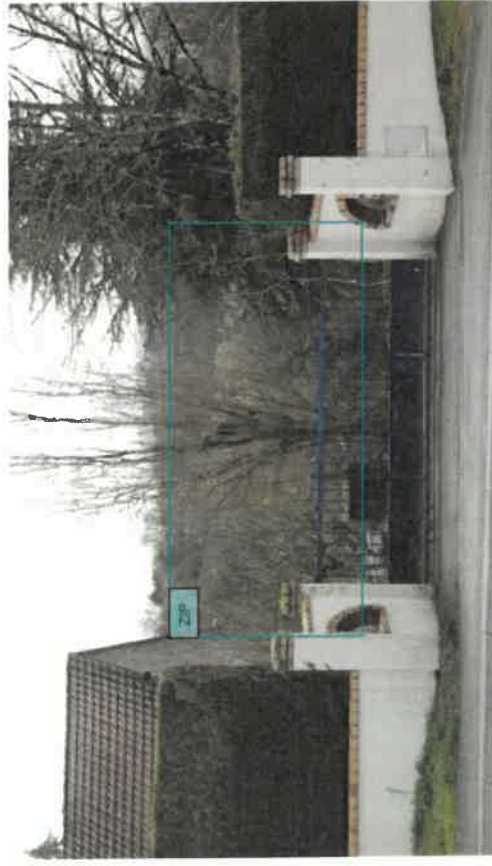


Synthèse des enjeux paysagers

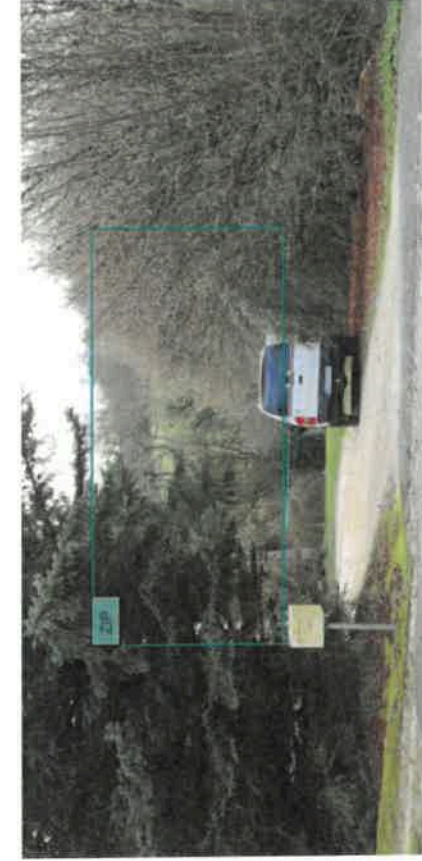
1.4 Reportage photographique : Deputs la D66 à Saint-Georges-sur-Moulon face à la ZIP Nord



01/08/15



01/08/15



01/08/15



01/08/15

Implantation finale

12 096 panneaux solaires

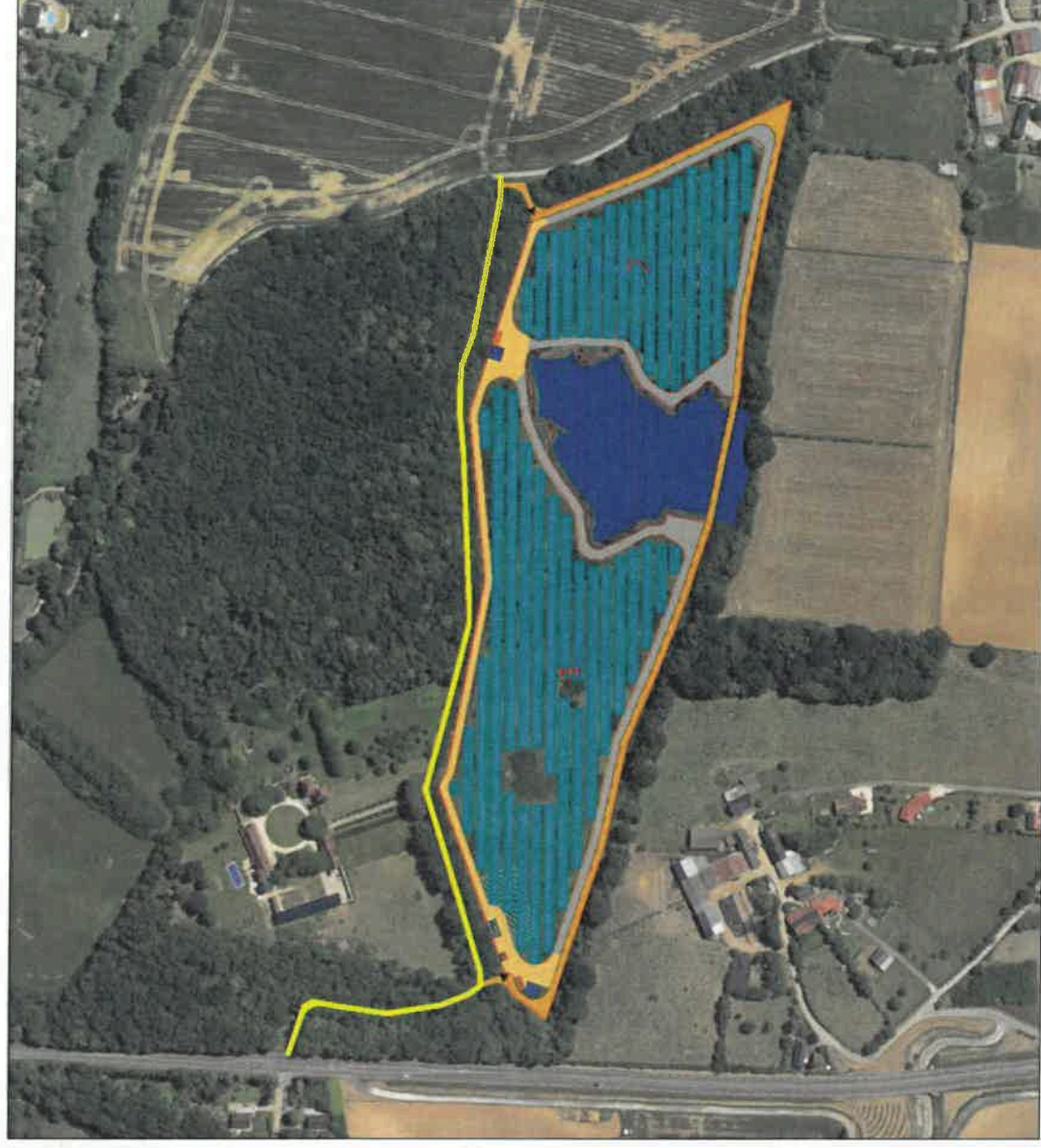
Puissance unitaire des
panneaux : 575 Wc

Puissance installée : 6,9 MWc

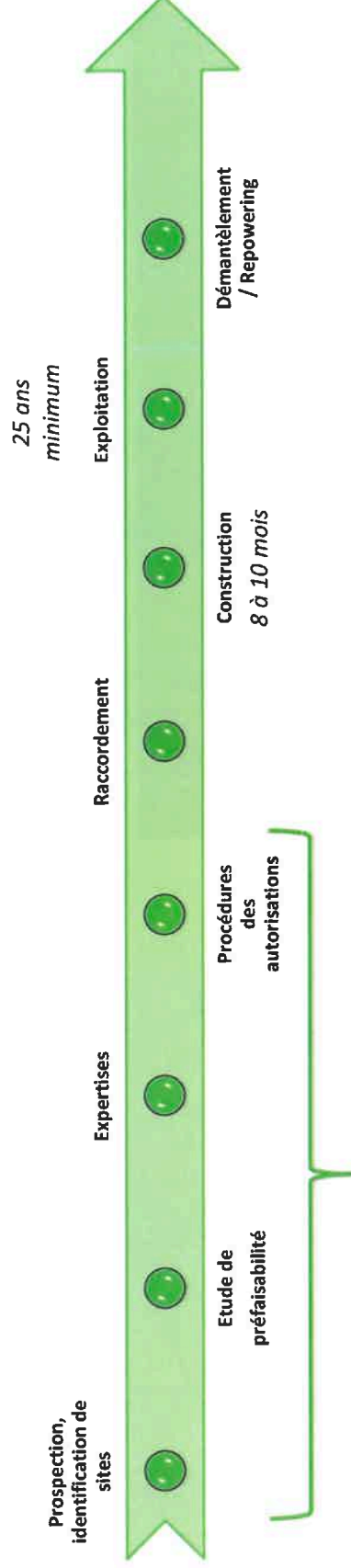
Productible prévu : 8 213
MWh / an

Coût estimé : ~6 M€

Production équivalente à la
consommation électrique de
3450 personnes soit près de
5 fois la population de SGSM



Les étapes d'un projet photovoltaïque



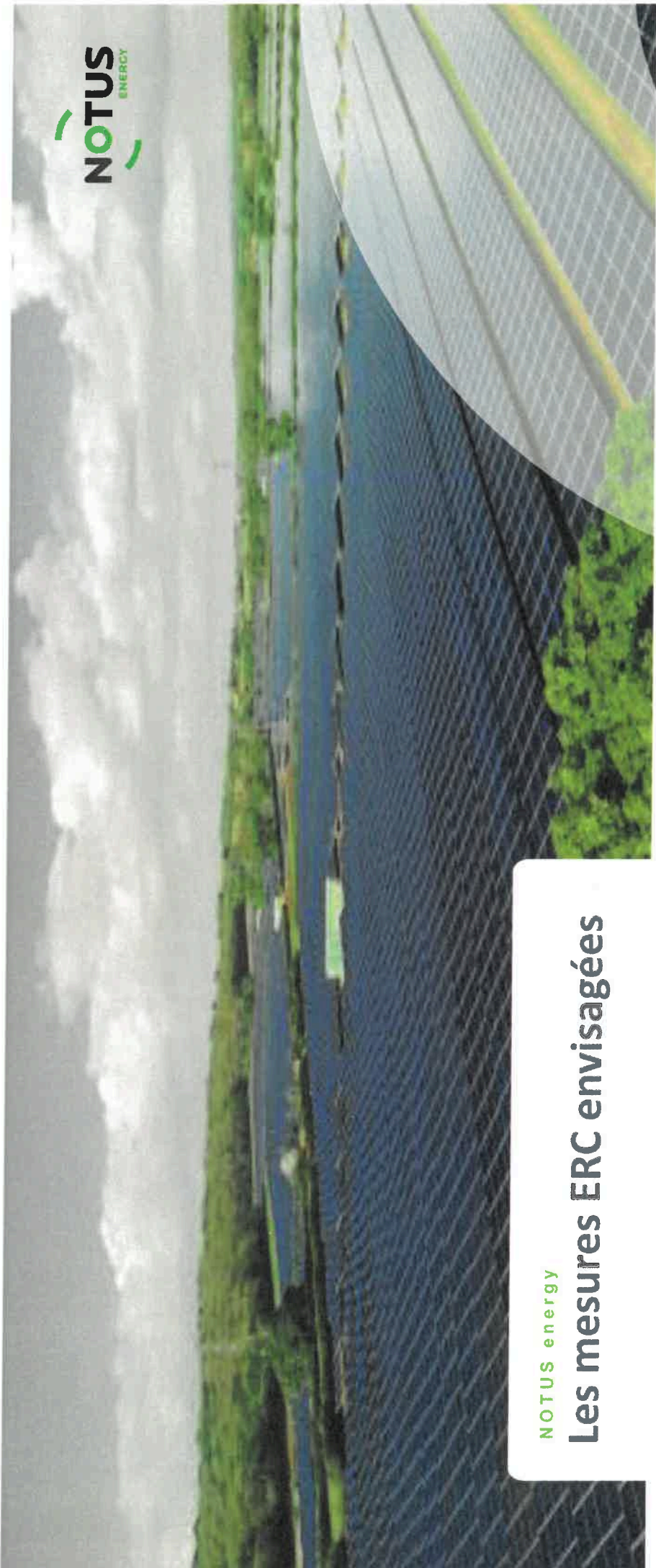
Concertation avec :

- Les élus locaux
- Les services de l'Etat
- Les propriétaires et exploitants agricoles
- Les associations locales

Communication auprès de la population (réunions publiques, courriers, ...)

Prochaines étapes :

- 1 – Dépôt de la demande de PC



NOTUS energy

Les mesures ERC envisagées



Mesures ERC

Insectes



Espèces ou cortège d'espèces concernées	Effet prévisible	Phase du projet	Risque d'impact sur les habitats/espèces (impact « brut »)	Mesures d'atténuation (E/R)	Caractérisation de l'impact sur la biodiversité après mesures E/R	Impact résiduel
Théclia de l'Orme Théclia du Prunier Petite tortue Lucane Cerf-volant	Destruction d'individus d'espèces	Travaux	Destruction des individus qui évoluent sur l'emprise projet.	MR03 : Adaptation du calendrier de travaux en fonction des périodes de sensibilités de la faune	Absence de perte de biodiversité. L'adaptation des périodes de travaux évitera le risque de destruction des individus d'espèces.	Non notable
	Destruction ou dégradation physique des habitats d'espèces	Conception/ Travaux	Destruction d'environ 1,55 ha d'habitats favorables aux insectes (fiches vivaces, manteaux forestiers, chênaies/mêtrales)	IME01 : Evitement des principaux secteurs à enjeux écologiques MR09 : Maintien des milieux ouverts au niveau des panneaux photovoltaïques et de l'emprise projet	Absence de perte de biodiversité. Les habitats favorables au Théclia de l'Orme ne seront pas impactés lors des travaux La destruction d'environ 0,96 ha d'habitats favorables au Lucane Cerf-volant sur les 3,82 ha d'habitats favorables à cette espèce, soit 25,1%, ne remet pas en cause sa conservation au niveau local. Concernant la Petite tortue environ 0,26 ha de leurs habitats favorables sont impactés sur les 2,84 ha présent sur l'aire d'étude immédiate, soit 9,2%. Environ 0,33 ha des habitats favorables au Théclia du Prunier et au Théclia du Bouleau sont impactés sur les 0,90 ha d'habitats favorables présents sur l'aire d'étude immédiate, soit 36,7%. Ces destructions ne remettent pas en cause la conservation de ces espèces au niveau local. Les mesures de gestion des milieux ouverts et des lisières, mises en place durant la phase d'exploitation, leurs seront favorables.	Non notable
	Altération biochimique des milieux	Travaux	Risque de dégradation des habitats de l'espèce par des substances polluantes, en particulier les émissions de poussières pouvant recouvrir des habitats voisins de l'emprise du projet ou encore la pollution des sols par les hydrocarbures	MR01 : Assistance environnementale en phase travaux par un écologue MR05 : Prévention du risque de pollution accidentelle des eaux et des sols en phase de chantier	Absence de perte de biodiversité. Les mesures mises en œuvre permettront de maintenir les conditions biochimiques et physiques des milieux.	Non notable
Dégradation des fonctionnalités écologiques	Exploitation	Isolément des prairies et des friches			Absence de perte de biodiversité. Une clôture adaptée permet de maintenir les zones accessibles pour les espèces en phase d'exploitation. Les corridors écologiques identifiés pour les espèces sur l'aire d'étude immédiate sont préservés et assurent la connexion entre les différents patchs d'habitats favorables.	Non notable

Mesures ERC

Amphibiens



Impact résiduel	Caractérisation de l'impact sur la biodiversité après mesures E/R	Mesures d'atténuation (E/R)	Risque d'impact sur les habitats/espèces (impact « brut »)	Effet prévisible	Phase du projet	Impact résiduel
Non notable	<p>Perte de biodiversité : La planification des travaux permettra de réduire le risque de destruction d'individus lors de la phase de débroussaillage et du défrichement en évitant la période de reproduction (regroupement des individus).</p>	<p>MR03 : Adaptation du calendrier de travaux en fonction des périodes de sensibilité de la faune MR13 : Mise en place d'un dispositif anti-intrusion au niveau des secteurs les plus sensibles</p>	Risque de destruction des individus lors du défrichement de l'emprise des travaux	Destruction d'individus d'espèces	Travaux	Non notable
			<p>MR01 : Evitement des principaux secteurs à enjeux écologiques</p>	Destruction 3,1 ha d'habitat terrestre	Destruction ou dégradation physique des habitats d'espèces	
Non notable	<p>Absence de perte de biodiversité : Environ 3,1 ha d'habitat terrestre pour les amphibiens vont être impactés par le projet sur les 7,8 ha d'habitats terrestres présent sur l'aire d'étude immédiate, soit 39,7%. Ces destructions ne remettent pas en cause la conservation de ces espèces au niveau local.</p>	<p>MR01 : Assistance environnementale en phase travaux par un écologue MR05 : Prévention du risque de pollution accidentelle des eaux et des sols en phase de chantier</p>	Risque de dégradation des habitats de l'espèce par des substances polluantes, en particulier les émissions de poussières pouvant recouvrir des habitats voisins de l'emprise du projet ou encore la pollution des sols par les hydrocarbures	Altération biochimique des milieux	Travaux	Non notable
			<p>MR12 : Mise en place d'une clôture perméable au déplacement de la petite faune</p>	Rupture de corridor de déplacement	Dégradation des fonctionnalités écologiques	
Non notable	<p>Absence de perte de biodiversité : Une clôture adaptée permet de maintenir les zones accessibles pour les espèces en phase d'exploitation. Les corridors écologiques identifiés pour les espèces sur l'aire d'étude immédiate sont préservés et assurent la connexion entre les différents patches d'habitats favorables.</p>					Non notable

Mesures ERC

Reptiles



Espèces ou cortège d'espèces concernées	Effet prévisible	Phase du projet	Risque d'impact sur les habitats/espèces (impact « brut ») Variante 2 mise en place	Mesures d'atténuation (E/R)	Caractérisation de l'impact sur la biodiversité après mesures E/R	Impact résiduel
Lézard des murailles Lézard à deux taches Orvet fragile Vipère aspic	Destruction d'individus d'espèces	Conception/ Travaux	Destruction des individus qui évoluent sur l'emprise projet.	MR03 : Adaptation du calendrier de travaux en fonction des périodes de sensibilité des espèces faunistiques	<u>Absence de perte de biodiversité.</u> La planification des travaux permettra de réduire le risque de destruction d'individus lors de la phase de débroussaillage et du défrichage en évitant la période de reproduction (regroupement des individus).	Non notable
	Destruction ou dégradation physique des habitats d'espèces	Conception/ Travaux	Destruction 3,1 ha d'habitat terrestre	ME01 : Évitement des principaux secteurs à enjeux écologiques MR04 : Bonnes pratiques de chantier et balisage préventif de protection de secteurs à enjeux écologiques élevés MR09 : Maintien et gestion des milieux ouverts au niveau des panneaux photovoltaïques et de l'emprise projet MR11 : Gestion des boisements non impactés par le projet	<u>Absence de perte de biodiversité.</u> Environ 3,1 ha d'habitat terrestre pour les reptiles vont être impactés par le projet sur les 7,8 ha d'habitats terrestres présent sur l'aire d'étude immédiate, soit 39,7%. La gestion des milieux ouverts et des boisements permettra un développement des habitats favorables aux reptiles.	Non notable
Dégénération des fonctionnalités écologiques	Altération biochimique des milieux	Travaux	Risque de dégradation des habitats de l'espèce par des substances polluantes, en particulier les émissions de poussières pouvant recouvrir des habitats voisins de l'emprise du projet ou encore la pollution des sols par les hydrocarbures	MR01 : Assistance environnementale en phase travaux par un écologue MR05 : Prévention du risque de pollution accidentelle des eaux et des sols en phase de chantier	<u>Absence de perte de biodiversité.</u> Les mesures mises en œuvre permettront de maintenir les conditions biochimiques et physiques des milieux.	Non notable
	Dégénération des fonctionnalités écologiques	Exploitation	Rupture de corridor de déplacement	MR12 : Mise en place d'une clôture perméable au déplacement de la petite faune	<u>Absence de perte de biodiversité.</u> Une clôture adaptée permet de maintenir les zones accessibles pour les espèces en phase d'exploitation. Les corridors écologiques identifiés pour les espèces sur l'aire d'étude immédiate sont préservés et assurent la connexion entre les différents patchs d'habitats favorables.	Non notable

Les espèces ou cortège d'espèces concernées	Effet prévisibles	Phase du projet	Risques d'impact sur les habitats/espèces (impact à brui) et Variante 2 mise en place	Mesures d'atténuation (ER)	Caractérisation de l'impact sur la biodiversité après mesures ERC	Impact résiduel
Cortège de milieux boisés dont 3 espèces à enjeu contractuel fort (Pic épechette, Tourterelle des bois, Chardonneret élégant) et 3 espèces à enjeu contractuel modéré (Gobemouche gris, Faucon crébinaire, Verdier d'Europe)	Destruction d'individus d'espèces	Conception/Travaux	Destruction des individus sur l'emprise projet.	MR 02 : Redéfinition des caractéristiques du projet MR03 : Adaptation du calendrier de travaux en fonction des périodes de sensibilité des espèces faunistiques MED1 : Evitement des principaux secteurs à enjeux écologiques MR01 : Assistance environnementale en phase travaux par un écologue MR08 : Gestion des milieux semi-ouverts MR09 : Maintien des milieux ouverts au niveau des panneaux photovoltaïques et de l'emprise projet	Absence de perte de biodiversité : L'adaptation des périodes de travaux évitera le risque de destruction des individus d'espèces. L'inclinaison des panneaux de 15° permet de réduire les impacts directs avec les individus qui évoluent au sein de l'emprise du projet en phase d'exploitation. Absence de perte de biodiversité : Environ 1,0 ha des habitats favorables à l'accomplissement du cycle biologique de ce cortège est impacté par le projet sur les 4,7 ha d'habitats favorables à ce cortège soit 31,9%. Ces destructions ne remettent pas en cause la conservation de ces espèces au niveau local. La gestion extensive des habitats de chasse permettra de favoriser l'alimentation sur site.	Non notable
	Destruction ou dégradation physique des habitats d'espèces	Conception/Travaux	Destruction d'habitats utilisés par les oiseaux du cortège des milieux forestiers (Maraux, forêts, chênaies).	MR03 : Adaptation du calendrier de travaux en fonction des périodes de sensibilité des espèces faunistiques MR10 : Adaptation de l'éclairage aux usages et sensibilités de la faune MR10 : Adaptation de l'éclairage aux usages et sensibilités de la faune	Absence de perte de biodiversité : Les travaux seront réalisés dans des périodes permettant de respecter la quiétude des espèces. De plus, il n'y aura pas de travaux de nuit.	Non notable
Cortège des milieux semi-ouverts dont 1 espèce à enjeu contractuel fort (Linote mélodieuse) et 1 espèce à contractuel modéré (Fauvette des jardins)	Dérangement, perturbation	Travaux	Dérangement des espèces lors des travaux relatifs au fonctionnement de la centrale.	MR03 : Adaptation du calendrier de travaux en fonction des périodes de sensibilité des espèces faunistiques MR10 : Adaptation de l'éclairage aux usages et sensibilités de la faune MR10 : Adaptation de l'éclairage aux usages et sensibilités de la faune	Absence de perte de biodiversité : Le projet émettra un bruit qui ne sera pas de nature à compromettre la réalisation du site par les espèces. Les potentiels nuisances et luminaires seront adaptés aux sensibilités des espèces en termes de temps d'éclairage, d'implantation et de caractéristique de lumineaire.	Non notable
	Dérangement, perturbation	Exploitation	Dérangement des espèces lors du fonctionnement de la centrale.	MR 02 : Redéfinition des caractéristiques du projet MR03 : Adaptation du calendrier de travaux en fonction des périodes de sensibilité des espèces faunistiques MED1 : Evitement des principaux secteurs à enjeux écologiques MR01 : Assistance environnementale en phase travaux par un écologue MR08 : Gestion des milieux semi-ouverts MR09 : Maintien des milieux ouverts au niveau des panneaux photovoltaïques et de l'emprise projet	Absence de perte de biodiversité : Les travaux seront réalisés hors période de nidification, le risque de destruction est négligeable car les individus sont mobiles L'inclinaison des panneaux de 15° permet de réduire les impacts directs avec les individus qui évoluent au sein de l'emprise projet en phase d'exploitation.	Non notable
Destruction ou dégradation physique des habitats d'espèces	Destruction d'individus d'espèces	Conception/Travaux	Destruction des individus sur l'emprise projet.	MR 02 : Redéfinition des caractéristiques du projet MR03 : Adaptation du calendrier de travaux en fonction des périodes de sensibilité des espèces faunistiques MED1 : Evitement des principaux secteurs à enjeux écologiques MR01 : Assistance environnementale en phase travaux par un écologue MR08 : Gestion des milieux semi-ouverts MR09 : Maintien des milieux ouverts au niveau des panneaux photovoltaïques et de l'emprise projet	Etat de biodiversité : Environ 1,0 ha des habitats favorables au cortège des milieux semi-ouverts seront impactés sur les 3,2 ha d'habitats favorables à ce cortège. Environ 50% des habitats favorables à l'accomplissement du cycle biologique de ce cortège sera impacté. La conservation de deux pans de milieux semi-ouverts contribue à la préservation des habitats favorables à la Linote mélodieuse.	Non notable
	Destruction ou dégradation physique des habitats d'espèces	Conception/Travaux	Destruction de 1,0 ha d'habitats utilisés par les oiseaux du cortège des milieux semi-ouverts (forêts).	MR03 : Adaptation du calendrier de travaux en fonction des périodes de sensibilité des espèces faunistiques MR10 : Adaptation de l'éclairage aux usages et sensibilités de la faune MR10 : Adaptation de l'éclairage aux usages et sensibilités de la faune	Absence de perte de biodiversité : Les travaux seront réalisés dans des périodes permettant de respecter la quiétude des espèces. De plus, il n'y aura pas de travaux de nuit. Enfin, les milieux semi-ouverts ne seront pas impactés.	Non notable

Espèces ou catégorie d'espèces concernées	Effet prévisible	Phase du projet	Risque (impact sur les habitats-espèces, impact à court et à long terme, à l'échelle locale)	Mesures d'atténuation (I, II)	Caractérisation de l'impact sur la biodiversité après mesures ERC	Impact résiduel
Écureuil roux Hérisson d'Europe (enjeu contextualisé faible)	Destruction d'individus d'espèces	Travaux	Destruction des individus qui évoluent sur l'emprise projet.	MR03 : Adaptation du calendrier de travaux en fonction des périodes de sensibilité des espèces faunistiques	Absence de perte de biodiversité. Les travaux seront réalisés hors périodes de reproduction, le risque de destruction est négligeable car les individus sont mobiles.	Non notable
	Destruction ou dégradation physique des habitats d'espèces	Conception/Travaux	Destruction d'environ 3,1 ha d'habitats favorables (chêne/hêtre/taïga à acidobâtes, marnieux forestiers, ronciers)	MR08 : Gestion des milieux semi-ouverts	Absence de perte de biodiversité. 1,6 ha des habitats favorables au l'écureuil roux seront préservés sur l'aire d'étude immédiate, soit 50%. 1,5 ha des habitats favorables à l'écureuil roux et au l'écureuil gris seront impactés sur les 4,7 ha d'habitats favorables, soit 31,9%. Cependant, les habitats présentent un enjeu faible pour les espèces de mammifères. Cette destruction/dégradation n'est pas de nature à remettre en cause la pérennité des populations locales.	Non notable
	Exploitation		Perte de fonctionnalité de l'habitat d'alimentation ou fait de la présence des panneaux.	MR08 : Gestion des milieux semi-ouverts MR11 : Gestion des boisements non impactés par le projet MR12 : Mise en place d'une clôture perméable au déplacement de la petite faune	Absence de perte de biodiversité. La gestion des milieux semi-ouverts sera favorable aux espèces de mammifères. La mise en place d'une clôture perméable aux déplacements de l'espèce permettra les déplacements de la petite faune.	Non notable
	Altération biochimique des milieux	Travaux	Risque de dégradation des habitats de l'espèce par des substances polluantes, en particulier les émissions de poussières pouvant recouvrir des habitats voisins de l'emprise du projet ou encore la pollution des sols par les hydrocarbures	MR01 : Assistance environnementale en phase travaux par un écologue MR05 : Prévention du risque de pollution accidentelle des eaux et des sols en phase de chantier	Absence de perte de biodiversité. Les mesures mises en œuvre permettront de maintenir les conditions biochimiques et physiques des milieux.	Non notable
	Dérangement, perturbation	Conception/Travaux	Dérangement de l'espèce lors des travaux relatifs au fonctionnement de la centrale.	MR03 : Adaptation du calendrier de travaux en fonction des périodes de sensibilité des espèces faunistiques MR10 : Adaptation de l'éclairage aux usages et sensibilités de la faune	Absence de perte de biodiversité. Les travaux seront réalisés dans des périodes permettant de respecter la quiétude de l'espèce. De plus, il n'y aura pas de travaux de nuit.	Non notable
	Exploitation	Exploitation	Dérangement de l'espèce lors du fonctionnement de la centrale.	MR10 : Adaptation de l'éclairage aux usages et sensibilités de la faune	Absence de perte de biodiversité. Le projet émettra un bruit qui ne sera pas de nature à compromettre l'utilisation du site par les espèces. Les poteaux éclairages et luminaires du projet seront adaptés aux sensibilités de l'espèce en termes de temps d'éclairage, d'implantation et de caractéristique de luminaires.	Non notable
	Dégradation des fonctionnalités écologiques	Exploitation	Rupture de corridor de déplacement	MR12 : Mise en place d'une clôture perméable au déplacement de la petite faune	Absence de perte de biodiversité. Une clôture adaptée permet de maintenir les zones accessibles pour les espèces en phase d'exploitation. Les corridors écologiques identifiés pour les espèces sur l'aire d'étude immédiate sont préservés et assurent la connexion entre les différents patchs d'habitats favorables.	Non notable

Mesures ERC

Chiroptères

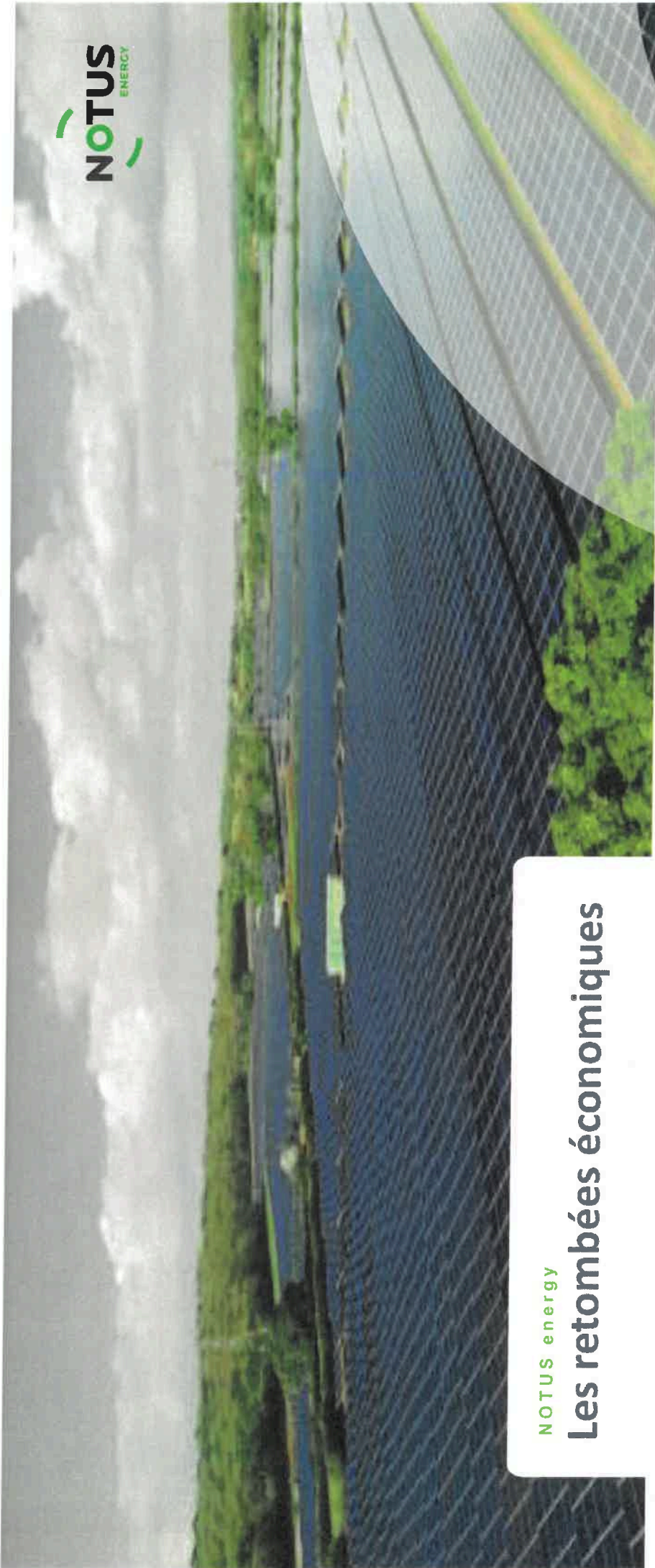


Espèces ou cortège d'espèces concernées	Effet prévisible	Phase du projet	Risque d'impact sur les habitats/espèces (impact à brui) (à Valaire 1 mise en place	Mesures d'atténuation (ER)	Caractérisation de l'impact sur le biodiversité après mesures ER	Impact résiduel
Toutes espèces de chiroptères identifiées sur l'axe d'axe (niveau continental modéré à faible)	Destruction d'individus d'espèces	Conception/Travaux	Risque de collision ou écrasement	MR03 : Adaptation du calendrier de travaux en fonction des périodes de sensibilité des espèces faunistiques favorables aux chauves-souris MR07 : Protocole d'abattage des arbres favorables aux chauves-souris MR11 : Gestion des boisements non impactés par le projet	Absence de perte de biodiversité : Les travaux seront réalisés hors période de reproduction, le risque de destruction est négligeable car les individus sont mobiles. Aucun gîte n'est recensé sur la zone.	Non notable
			Risque de collision	MR 02 : Redéfinition des caractéristiques du projet	Absence de perte de biodiversité : L'inclinaison des panneaux de 15° permet de réduire fortement les impacts directs avec les individus qui évoluent au sein de l'emprise projet en phase d'exploitation.	Non notable
	Destruction ou dégradation physique des habitats d'espèces	Conception/Travaux	Destruction d'environ 1 ha d'habitats favorables (chêne/hêtre/callunet à acidifères)	MR08 : Gestion des milieux semi-ouverts MR09 : Maintien des milieux ouverts au niveau des panneaux photovoltaïques et de l'emprise projet MR11 : Gestion des boisements non impactés par le projet	Partie de biodiversité : 1 ha d'habitats favorables pour l'alimentation de ces espèces sur les 4,5 ha seront dégradés soit 20,4% de la superficie. Cette destruction/dégradation n'est pas de nature à remettre en cause la pérennité des populations locales. Le maintien des milieux ouverts ainsi que la gestion des boisements non impactés par le projet permettent de préserver des territoires de chasse pour les chiroptères.	Non notable
			Perte de fonctionnalité de l'habitat d'alimentation du fait de la présence des panneaux	MR08 : Gestion des milieux semi-ouverts MR09 : Maintien et gestion des milieux ouverts au niveau des panneaux photovoltaïques et de l'emprise projet MR10 : Adaptation de l'éclairage aux usages et sensibilités de la faune	Partie de biodiversité : Le maintien de milieux ouverts et leur gestion seront favorables aux espèces. Les potentiels éclairages et luminaires du projet seront adaptés aux sensibilités de ces espèces en termes de temps d'éclairage, d'implantation et de caractéristique de lumineuse.	Non notable
	Altération biochimique des milieux	Travaux	Risque de dégradation des habitats de l'espèce par des substances polluantes, en particulier les émissions de poussières pouvant recouvrir des habitats voisins de l'emprise du projet ou encore la pollution des sols par les hydrocarbures	MR01 : Assistance environnementale en phase travaux par un écologue MR05 : Prévention du risque de pollution accidentelle des eaux et des sols en phase de chantier	Absence de perte de biodiversité : Les mesures mises en œuvre permettront de maintenir les conditions biochimiques et physiques des milieux.	Non notable
			Dérangement, perturbation	MR03 : Adaptation du calendrier de travaux en fonction des périodes de sensibilité des espèces faunistiques MR10 : Adaptation de l'éclairage aux usages et sensibilités de la faune	Absence de perte de biodiversité : Les travaux seront réalisés dans des périodes permettant de respecter la quiétude des espèces. De plus, il n'y aura pas de travaux de nuit. Enfin, un seul gîte potentiel sera dénoté.	Non notable
	Dérangement, perturbation	Exploitation	Dérangement des espèces lors du fonctionnement de la centrale.	Absence de mesures	Absence de perte de biodiversité : Le projet émettra un bruit qui ne sera pas de nature à compromettre l'utilisation du site par les espèces.	Non notable
			Rupture de corridor de déplacement	MR12 : Mise en place d'une clôture perméable au déplacement de la petite faune	Absence de perte de biodiversité : Une clôture adaptée permet de maintenir les zones accessibles pour les espèces en phase d'exploitation. Les corridors écologiques identifiés pour les espèces sur l'aire d'étude immédiate sont préservés et assurent la connexion entre les différents points d'habitats favorables.	Non notable

Mesures globales



MESURES D'EVITEMENT		Conception	Travaux	Exploitation	Démontage
ME01	Évitement des principaux secteurs à enjeux écologiques				
MESURES DE REDUCTION					
MR01	Assistance environnementale et/ou maîtrise d'œuvre en phase chantier par un écologue				
MR02	Redéfinition des caractéristiques du projet				
MR03	Adaptation du calendrier de travaux en fonction des périodes de sensibilité de la faune				
MR04	Bonnes pratiques de chantier et balisage préventif de protection de secteurs à enjeux écologiques élevés				
MR05	Prévention du risque de pollution accidentelle des eaux et des sols en phase de chantier				
MR06	Réduction des impacts liés au passage des engins de chantier				
MR07	Protocole d'abattage des arbres favorables aux chauves-souris				
MR08	Gestion des milieux semi-ouverts				
MR09	Maintien et gestion des milieux ouverts au niveau des panneaux photovoltaïques et de l'emprise projet				
MR10	Adaptation de l'éclairage aux usages et sensibilités de la faune				
MR11	Gestion des boisements non impactés par le projet				
MR12	Mise en place d'une clôture perméable au déplacement de la petite faune				
MR13	Mise en place d'un dispositif anti-intrusion au niveau des secteurs les plus sensibles				



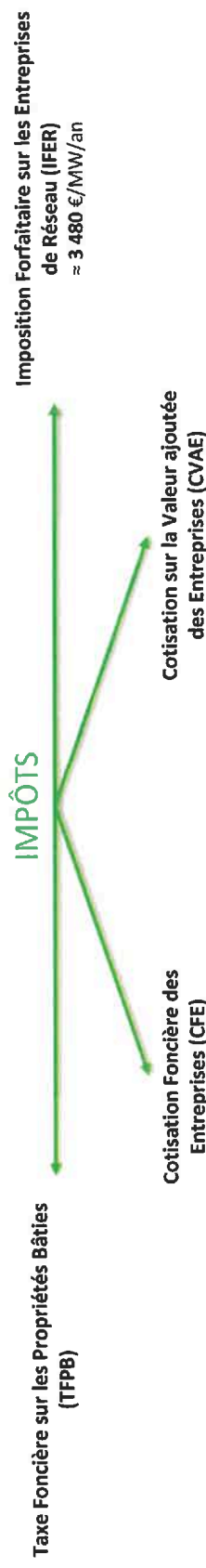
NOTUS energy

Les retombées économiques



Retombées fiscales pour la collectivité

Commune de Saint-Georges-sur-Moulon (18) Fiscalité Professionnelle Unique



Implantation théorique, d'une puissance unitaire de 10 MWC

	18 ST GEORGES SUR MOULON	EPCI CC Terres du Haut Berry	Département CHER	Région	Etat	Total
Taxe foncière	4 404 €	121 €	- €	- €	136 €	4 661 €
CFE	- €	4 829 €	- €	91 €	145 €	5 066 €
CVAE	- €	10 €	9 €	1 €	- €	20 €
IFER	4 801 €	12 003 €	7 202 €	- €	720 €	24 725 €
Retombées fiscales annuelles	9 205 €	16 963 €	7 210 €	92 €	1 001 €	34 471 €

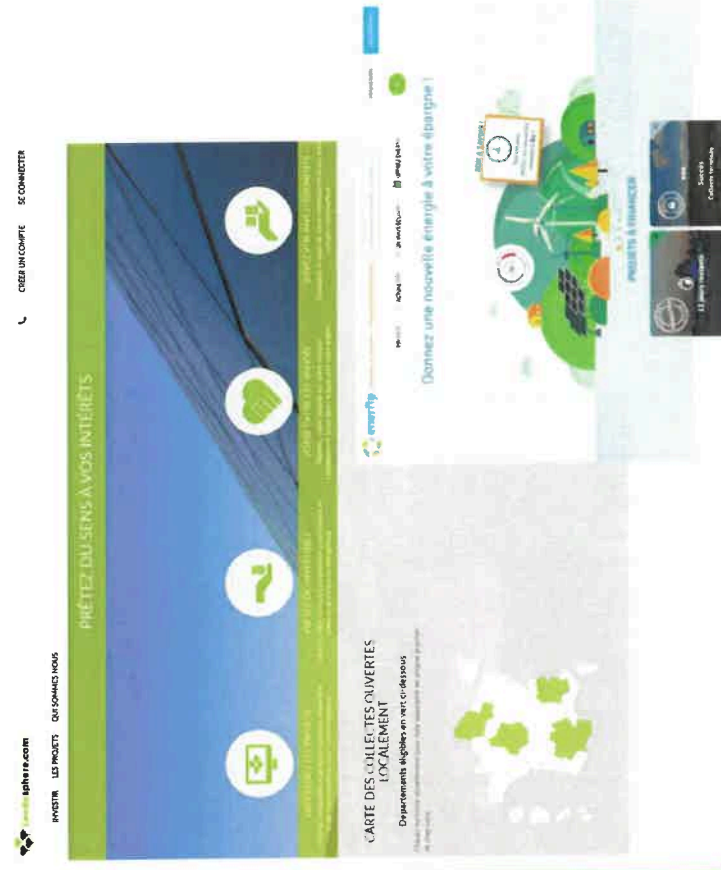
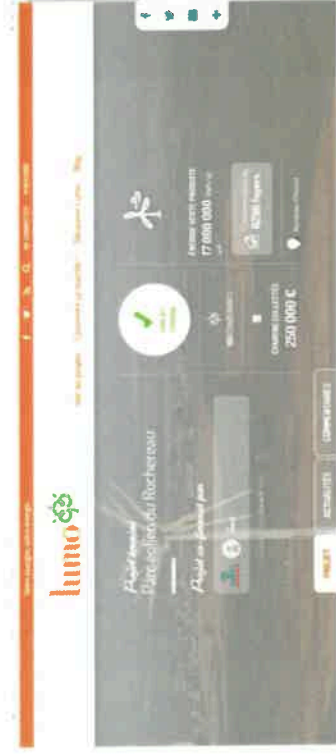
Financement participatif

Financement participatif qui permet aux riverains d'investir de l'argent sous une forme équivalente à des placements bancaires, rémunérés entre 4 % et 7 %

- En phase de développement:
 - Financement des études
 - Opération réservée aux habitants de la commune, de la communauté de communes et des départements limitrophes.
- En phase de construction:
 - Selon les modalités des Appel d'Offres de la Commission de Réglementation de l'Énergie (CRE), 10% des coûts d'investissement du projet à lever via du financement participatif de pouvoir bénéficiaire d'une majoration du prix de référence de 1 € / MWh
 - Opération réservée aux habitants du département et des départements environnants

Exemple de financement participatif

Afin de permettre aux citoyens ainsi qu'aux collectivités de manifester leur soutien à des projets proches de chez eux tout en bénéficiant de leurs retombées, une campagne de financement participatif est systématiquement mise en place autour de nos projets.



Remboursement in fine avec versement des intérêts annuel	Commune(s) le projet	Communes dans un périmètre de 6 km
Taux brut par an	6%	4%
Montant investi	10 000 €	10 000 €
Durée avec remboursement annuel	4	4
Année 1	600 €	400 €
Année 2	600 €	400 €
Année 3	600 €	400 €
Année 4	10 600 €	10 400 €
Total avec intérêts	12 400 €	11 600 €

Coordonnées

Pierre-Olivier VEYSSET

Développeur de projets

07 72 23 13 06

Pierre-olivier.veysset@notus.fr

Antoine CAUDWELL

Ingénieur d'étude environnement

07 88 56 90 21

Antoine.caudwell@notus.fr

